



Kinshasa, le 10 7 NOV 2023

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Ministre d'Etat

N/Réf. : 527/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CNB/02/2023 **Transmis copie pour information à :**

- Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable à Kinshasa/Gombe
 - Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga ;
 - Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable ;
 - Monsieur le Commissaire Provincial du Haut-Katanga en Charge de l'Environnement et Développement Durable ;
 - Monsieur le Coordonnateur Provincial de l'Environnement et Développement Durable du Haut-Katanga ;
 - Monsieur le Directeur Provincial de la DGDA ;
 - Monsieur le Directeur Provincial de l'OCC ;
 - Monsieur le Directeur Provincial du Fonds Forestier National ;
 - Madame le Chef d'Antenne Provincial du PCPCB ;
 - Monsieur le Président de l'Association des Exploitants artisanaux de bois d'œuvre du Haut-Katanga
- (Tous) à Lubumbashi/Haut-Katanga**

**A Madame la Présidente à l'Intérim de la
Commission chargée de la Récupération,
Evaluation et Vente de bois rouges dans la
Province de l'Ex-Katanga
à Lubumbashi**

**Objet : Vente publique de toutes les quantités restantes des bois,
conformément à l'esprit et la lettre de l'Arrêté Ministériel
n° 063/CAB/MIN/EDD/AAN/MBL/02/2018 du 24 Août 2018.**

Madame la Présidente,

Je suis en possession du dernier rapport d'activités de la Commission chargée de la Récupération, Evaluation et Vente des bois rouges abandonnés dans la Province de l'Ex-Katanga. Le contenu dudit rapport a attiré mon attention surtout en ce qui concerne la description du niveau de dégradation des bois de l'Etat entreposés dans

les concessions HUACHIN de Lubumbashi, dégradation justifiée par les multiples intempéries auxquelles ces bois sont restés longtemps exposés, notamment l'ensoleillement, la pluie, sans oublier l'incendie d'origine criminelle naguère y déploré.

Etant donné que ces bois sont parmi les sources de revenu dont le Ministère de l'Environnement et Développement Durable dispose à ce jour, la perte de leur valeur marchande comme relevée ci-haut, risquerait d'entraver la réalisation de plusieurs activités inscrites à son agenda conformément à la décision prise par le Gouvernement de la République, lors de la onzième réunion du conseil des Ministres du vendredi 09 juillet 2021, instituant les dix mesures urgentes pour la gestion durable des ressources naturelles, spécialement aux points sept et neuf dont le produit de la vente servira à l'organisation des états généraux et l'opérationnalisation du Conseil Consultatif des Forêts.

De ce qui précède et considérant la nécessité, je donne mandat à la commission précitée, de procéder urgemment à la vente publique de toutes les quantités restantes desdits bois, conformément à l'esprit et la lettre de l'Arrêté Ministériel n°063/CAB/MIN/EDD/AAN/MBL/02/2018 du 24 Août 2018 Portant création, mise en place et Organisation de la Commission chargée de la Récupération, Evaluation et Vente des bois Rouges abandonnés dans la Province de l'Ex-Katanga, considérer le prix de vente avec l'acheteur par rapport à la mercuriale et de répartir le produit de cette vente dans le respect de la grille ci-après :

- 15% au profit du dépositaire ;
- 15% à la Commission ; et
- 70% destinés à l'organisation des états généraux et l'opérationnalisation du Conseil Consultatif des Forêts.

Par conséquent, le produit de la vente après soustraction des charges au profit du dépositaire et celles de la commission (70% destinés à l'organisation des états généraux et l'opérationnalisation du Conseil Consultatif des Forêts) sera versé au compte comptable public du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

En outre, il sied de préciser qu'une dérogation pour exportation de ce lot après-vente sera octroyé en faveur du ou des acheteurs potentiels qui prendraient tout le lot en une seule fois.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Me Eve BAZAÏBA MASUDI

